

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D\_2023\_5\_7

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Objet : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine (C1)

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille vingt trois, le lundi 05 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Mai 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame L'HOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :Excusé(s) : Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOURNIER Jean LucSecrétaire de Séance : Madame Sophie LALANDRE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au mouvements de 2 agents (mutation et retraite) une réorganisation de l'équipe est effectué et une création de poste envisagé pour les missions d'agent d'accueil du public, catalogage des collections et animations avec l'équipe en place, il convient de pérenniser le poste, aujourd'hui ouvert en accroissement temporaire (emploi non permanent) et de stagiairiser l'agent.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet (35/35ème), pour les missions d'accueil du public et d'animation du réseau à la médiathèque, à compter du 17 juillet 2023.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné (Filière Culturelle, Catégorie C, Échelle C1).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8, Vu le tableau des emplois,

- **CRÉER** un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine (Filière culturelle, Catégorie C, Échelle C1), à temps complet à compter du 17 juillet 2023, La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné (Filière Culturelle, Catégorie C, Échelle C1).

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les éléments relatifs à la présente délibération,

- **MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,

- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 20/06/2023

Le Maire,  
Michel CARTERET

